

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 09 AVRIL 2024**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	8
Nombre de membres présents	5
Nombre de membres qui ont pris part à la délib	6
Date de la convocation	22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine - IMBERT Joëlle – PONS Michel –

Absent représenté : LE MAGADURE Antoine -

Absents excusés : BUMAT Vincent - TESSA Dorine –

Mme Amandine ARNAUD a été élu secrétaire.

Objet : vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Il rappelle que par délibération du 25/03/2022 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %

Il rappelle que depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition de l'année 2024 a adopté les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 86.21 %
- Taxe habitation (TH) 12.41 %

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

A voté pour : 6

Copie certifiée conforme
Le Maire, Robert PAUCHON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20240409-DELIB122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024